

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le mardi 10 juillet 2018

Rivière la Sarthe navigable

DECISION

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe
Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,
Vu l'arrêté n°17/4780 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Xavier Devisse,
Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau

En raison du tir d'un feu d'artifice le vendredi 13 juillet au soir sur la Commune de Le Mans :

La navigation et le stationnement des bateaux seront interdits sur la rivière Sarthe et le canal des planches sur le secteur suivant :

- De part et d'autre de l'île aux Planches, sur l'intégralité du linéaire du canal des Planches et sur le bras principal de la rivière Sarthe du Pont d'Eichtal jusqu'au pont de Fer de 20:00 à 00:00

Pendant la période suivante :

- Le vendredi 13 juillet 2018 de 20:00 à 00:00

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Directeur des Réseaux, de l'Hydraulique et de
l'Aménagement numérique


Xavier DEVISSE